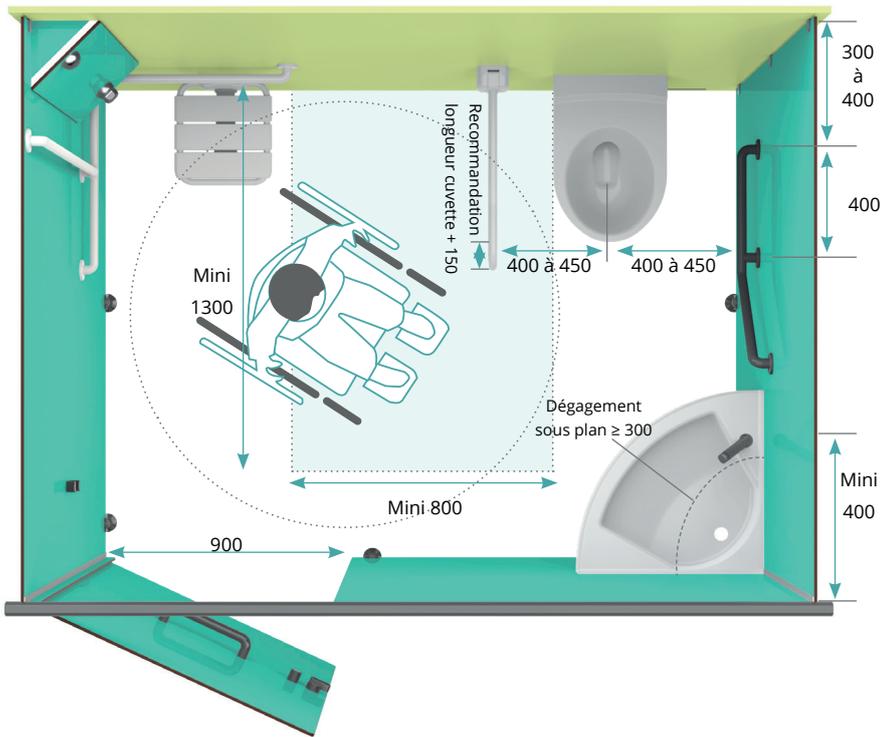


CABINE PMR

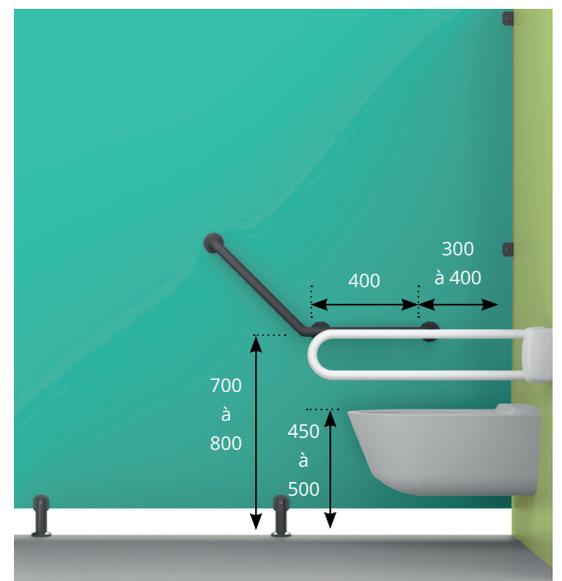
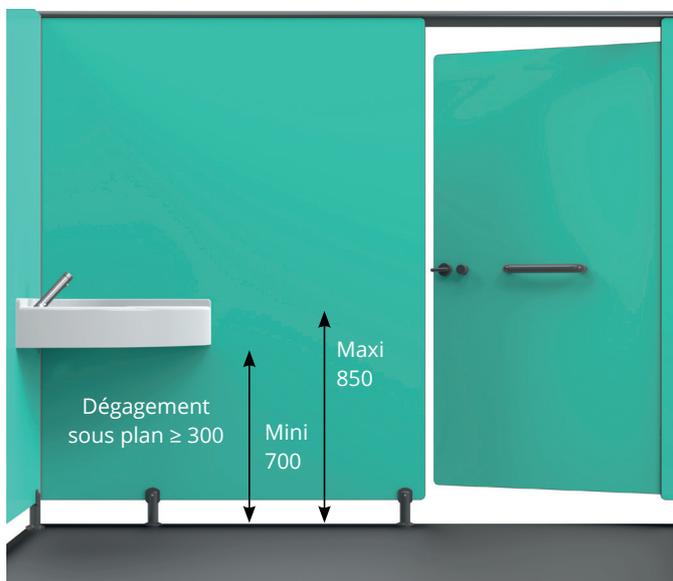
**ADAPTÉE AUX PERSONNES
À MOBILITÉ RÉDUITE**



LA LOI HANDICAP ET SES OBLIGATIONS

Afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de garder un maximum d'indépendance, l'arrêté du 20 avril 2017 (entré en vigueur le 1 juillet 2017) définit les règles techniques d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) applicables dans les établissements recevant du public (ERP)

Nous vous présentons sur cette page, la réglementation applicable à nos équipements.



LES +



Matériel conforme aux normes PMR.



Garanti en milieu humide, facile d'entretien



Résistant, utilisation intensive pour tous les lieux à forte fréquentation.